



COMITÉ
HAUTS DE SEINE
FFHANDBALL

ANNUAIRE
2025-2026

Délayages Accession Régionale



U15

CHAMPIONNAT
HAUTS-DE-SEINE



U15

CHAMPIONNAT
HAUTS-DE-SEINE



U18

CHAMPIONNAT
HAUTS-DE-SEINE



U18

CHAMPIONNAT
HAUTS-DE-SEINE

Version n° 4 : 15.09.2025



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE HANDBALL DES HAUTS-DE-SEINE

9 Allée Jacques-Brel 92240 Malakoff

T. +33 (0)9 50 76 94 89

5892000@ffhandball.net

www.handball-comite92.com



Moins de 15 ans Féminines	2
Moins de 18 ans Féminines	5
Moins de 15 ans Masculins	8
Moins de 18 ans Masculins	11
ANNEXES	14
Règlements fédéraux	15



U15

CHAMPIONNAT
HAUTS-DE-SEINE

(5 places)

Joueuses nées en 2011 - 2012 - 2013

8 dossiers ont été reçus au Comité.

Le comité disposera des week-ends des 14 et 21/09/2025, pour effectuer, les délayages départementaux afin de déterminer les 5 équipes qui pourront participer aux délayages régionaux.

Pour information, les délayages IDF débuteront par une journée de brassage des équipes le week-end des 27-28 septembre 2025.

Règlement particulier :

Les conventions concernant des équipes jeunes, effectuant les délayages départementaux pour accéder au niveau régional ont l'obligation de déposer avant le début de ces délayages une liste de 14 joueuses.

De cette liste, AUCUNE joueuse ne sera autorisée à évoluer, durant le temps de ces délayages avec une autre équipe disputant ces mêmes délayages.

De plus, aucune joueuse évoluant en championnat de France U17 ne peut prétendre disputer ces délayages départementaux pour accéder au niveau régional.

Sanction : match perdu par pénalité

Les poules ont été constituées en tenant compte des résultats de la saison 2024-2025.

Journée n°1 : 13/14 septembre 2025

Poule A	
Jour, horaire et lieu à définir	
1	USM Malakoff
2	Courbevoie Handball
3	AC Boulogne-Billancourt
4	Étoile Sportive Colombienne Handball

Poule B	
Jour, horaire et lieu à définir	
1	Bois-Colombes Sports Handball
2	Issy-Paris Hand
3	Entente Vallée Sud 92
4	Entente Mont-Valérien

Le club cité en 1^{er} est le club organisateur.

Si ce club ne peut recevoir le tournoi, il sera alors demandé au club n° 2, ...

A l'issue de cette journée les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés et participeront à un tournoi de classement afin de déterminer l'ordre dans lequel les clubs seront présentés à la ligue (de 1 à 4).

Les 3^{es} participeront à un tournoi pour déterminer le 5^e représentant.

Les 4^{es} participeront aux délayages départementaux.

Journée n°2 : 20/21 septembre 2025

Poule C Tournoi de classement (1 à 4) À MALAKOFF : en attente	
1	1 de A : USM Malakoff
2	1 de B : Bois-Colombes Sports Handball
3	2 de A : AC Boulogne-Billancourt
4	2 de B : Issy-Paris Hand

D'après le règlement 3.3.4 de la FFHandball, c'est le club de l'USM Malakoff qui recevra.

Si le club ne peut recevoir le tournoi, il sera alors demandé aux autres clubs de l'organiser, dans l'ordre suivant :

- Bois-Colombes Sports Handball
- Issy-Paris Hand
- AC Boulogne-Billancourt

A l'issue des rencontres de la poule C, les équipes classées de 1 à 4 seront les représentantes des Hauts-de-Seine (en tenant compte du règlement fédéral 3.3.3 ci-après).

Poule D Match de classement (5 à 6) À RUEIL-MALMAISON ? En attente	
1	3 de A : Courbevoie Handball
2	3 de B : Entente Mont-Valérien

Le club organisateur a été déterminé selon le règlement 3.3.4 (ci-après) : Entente Mont-Valérien.

A l'issue des rencontres de la poule D, le vainqueur du match sera le 5^e représentant des Hauts-de-Seine.

L'équipe perdante participera aux délayages départementaux.

RÈGLEMENT

Ordre des rencontres :

- Tournoi à 4 équipes (selon 3.4.2) : 1-2 / 2-3 / 3-4 / 4-1 / 1-3 / 2-4
- Tournoi à 3 équipes (selon 3.4.3) : 1/3 – Vaincu de 1/3 – 2 – Vainqueur 1/3 – 2. **En cas de match nul à l'issue du premier match, le club participant au deuxième match est déterminé par tirage au sort effectué par les arbitres immédiatement après la rencontre.**

Temps de jeu :

- tournoi à 4 équipes : 2 x 12' (pause de 3' à la mi-temps ; pause de 10' entre chaque match)
- tournoi à 3 équipes : 2 x 18' (pause de 5' à la mi-temps ; pause de 10' entre chaque match)

Si uniquement 2 équipes présentes :

- match simple : 2 x 25' (pause de 10' à la mi-temps)

En cas d'égalité à la suite du temps réglementaire, application du règlement 3.3.6 (ci-après).

Taille du ballon : 1

Attribution des points :

- victoire : 3 points
- égalité : 2 points
- défaite : 1 point

Temps d'exclusion temporaire :

- tournoi à 4 équipes : 1'
- tournoi à 3 équipes : 2'
- match simple : 2'

Temps mort :

- tournoi à 4 équipes : 1 par équipe sur l'ensemble du match
- tournoi à 3 équipes : 1 par équipe par mi-temps
- match simple : 3 par équipes sur l'ensemble du match

Nombre de joueuses :

14 joueuses sont autorisées sur le tournoi, mais seules 12 d'entre elles peuvent prendre part au jeu sur une rencontre (il peut donc y avoir une composition d'équipe différente sur les rencontres).

Maillots :

Pensez à prendre vos deux jeux de maillots.

Licence :

Toute personne inscrite sur la feuille de match devra être licenciée (joueuses, entraîneurs et dirigeants) à la date du tournoi ou de la rencontre.

Si ce n'est pas le cas, l'équipe concernée sera déclassée.

Arbitrage :

Arbitres désignés par le Comité.

Pour des raisons de facilité de fonctionnement, les arbitres désignés seront indemnisés par le Comité et ce coût sera réparti à chacun des clubs présents.



Joueuses nées en 2008 – 2009 – 2010 – 2011 avec dérogation

8 dossiers ont été reçus au Comité.

Le comité disposera des week-ends des 14 et 21/09/2025, pour effectuer, les délayages départementaux afin de déterminer les 4 équipes qui pourront participer aux délayages régionaux.

Pour information, les délayages IDF débuteront par une journée de brassage des équipes le week-end des 28-29 septembre 2024.

Règlement particulier :

Les conventions concernant des équipes jeunes, effectuant les délayages départementaux pour accéder au niveau régional ont l'obligation de déposer avant le début de ces délayages une liste de 14 joueuses.

De cette liste, AUCUNE joueuse ne sera autorisée à évoluer, durant le temps de ces délayages avec une autre équipe disputant ces mêmes délayages.

De plus, aucune joueuse évoluant en championnat de France U17 ne peut prétendre disputer ces délayages départementaux pour accéder au niveau régional.

Sanction : match perdu par pénalité

Les poules ont été constituées en tenant compte des résultats de la saison 2024-2025.

Journée n°1 : 13/14 septembre 2025

Poule A	
Jour, horaire et lieu à définir	
1	Bois-Colombes Sports Handball
2	Levallois SC
3	USM Malakoff
4	Entente Mont-Valérien

Poule B	
Jour, horaire et lieu à définir	
1	Issy Paris Hand
2	Entente Vallée Sud 92
3	Etoile Sportive Colombienne Handball
4	AC Boulogne-Billancourt Handball

Le club cité en 1^{er} est le club organisateur.

Si ce club ne peut recevoir le tournoi, il sera alors demandé au club n° 2, ...

A l'issue de cette journée les 1^{ers} et 2^{es} de chaque poule sont qualifiés et participeront à un tournoi de classement afin de déterminer l'ordre dans lequel les clubs seront présentés à la ligue (de 1 à 4).

Les 3^{es} et 4^{es} participeront aux délayages départementaux.

Journée n°2 : 20/21 septembre 2025

Poule C	
Tournoi de classement (1 à 4)	
À CHATENAY-MALABRY ou ANTONY ? En attente	
1	1 de A : USM Malakoff
2	1 de B : Entente Vallée Sud 92
3	2 de A : Bois-Colombes Sports Handball
4	2 de B : Issy-Paris Hand

D'après le règlement 3.3.4 de la FFHandball, c'est le club de l'Entente Vallée Sud 92 qui recevra.

Si le club ne peut recevoir le tournoi, il sera alors demandé aux autres clubs de l'organiser, dans l'ordre suivant :

- USM Malakoff
- Issy-Paris Hand
- Bois-Colombes Sports Handball

A l'issue des rencontres de la poule C, les équipes classées de 1 à 4 seront les représentantes des Hauts-de-Seine (en tenant compte du règlement fédéral 3.3.3 ci-après).

RÈGLEMENT

Ordre des rencontres :

- Tournoi à 4 équipes (selon 3.4.2) : 1-2 / 2-3 / 3-4 / 4-1 / 1-3 / 2-4
- Tournoi à 3 équipes (selon 3.4.3) : 1/3 – Vaincu de 1/3 – 2 – Vainqueur 1/3 – 2. **En cas de match nul à l'issue du premier match, le club participant au deuxième match est déterminé par tirage au sort effectué par les arbitres immédiatement après la rencontre.**

Temps de jeu :

- tournoi à 4 équipes : 2 x 15' (pause de 3' à la mi-temps ; pause de 10' entre chaque match)
- tournoi à 3 équipes : 2 x 20' (pause de 5' à la mi-temps ; pause de 10' entre chaque match)

Si uniquement 2 équipes présentes :

- match simple : 2 x 30' (pause de 10' à la mi-temps)
- En cas d'égalité à la suite du temps réglementaire, application du règlement 3.3.6 (ci-après).

Taille du ballon : 2

Attribution des points :

- victoire : 3 points
- égalité : 2 points
- défaite : 1 point

Temps d'exclusion temporaire :

- tournoi à 4 équipes : 1'
- tournoi à 3 équipes : 2'
- match simple : 2'

Temps mort :

- tournoi à 4 équipes : 1 par équipe sur l'ensemble du match
- tournoi à 3 équipes : 1 par équipe par mi-temps
- match simple : 3 par équipes sur l'ensemble du match

Nombre de joueuses :

14 joueuses sont autorisées sur le tournoi, mais seules 12 d'entre elles peuvent prendre part au jeu sur une rencontre (il peut donc y avoir une composition d'équipe différente sur les rencontres).

Maillots :

Pensez à prendre vos deux jeux de maillots.

Licence :

Toute personne inscrite sur la feuille de match devra être licenciée (joueuses, entraîneurs et dirigeants) à la date du tournoi ou de la rencontre.

Si ce n'est pas le cas, l'équipe concernée sera déclassée.

Arbitrage :

Arbitres désignés par le Comité.

Pour des raisons de facilité de fonctionnement, les arbitres désignés seront indemnisés par le Comité et ce coût sera réparti à chacun des clubs présents.



Joueurs nés en 2011 - 2012 - 2013

11 dossiers ont été reçus au Comité.

Le comité disposera des week-ends des 07 et 14/09/2025, pour effectuer, les délayages départementaux afin de déterminer les 6 équipes qui pourront participer aux délayages régionaux.

Pour information, les délayages régionaux débiteront par une journée de brassage des équipes le week-end des 20-21/09/2025.

Règlement particulier :

Les conventions concernant des équipes jeunes, effectuant les délayages départementaux pour accéder au niveau régional ont l'obligation de déposer avant le début de ces délayages, une liste de 14 joueurs.

De cette liste, AUCUN joueur ne sera autorisé à évoluer, durant le temps de ces délayages avec une autre équipe disputant ces mêmes délayages.

De plus, aucun joueur évoluant en championnat de France U18 ne peut prétendre disputer ces délayages départementaux pour accéder au niveau régional.

Sanction : match perdu par pénalité

Les poules ont été constituées en tenant compte des résultats de la saison 2024-2025.

Journée n°1 : 06/07 septembre 2025

Poule A Jour, horaire et lieu à définir	
1	Entente Fontenay-Malakoff
2	CSM Puteaux
3	Issy HBM

Poule B Jour, horaire et lieu à définir	
1	Rueil AC
2	Etoile Sportive Colombienne Handball
3	Asnières HC

Poule C Jour, horaire et lieu à définir	
1	Levallois SC
2	Courbevoie Handball
3	ASV Châtenay-Malabry

Poule D Jour, horaire et lieu à définir	
1	Levallois SC
2	AC Boulogne-Billancourt

Le club cité en 1^{er} est le club organisateur.

Si ce club ne peut recevoir le tournoi, il sera alors demandé au club n° 2, ...

A l'issue de cette journée, les 1^{ers} de chaque poule seront qualifiés et participeront à un tournoi de classement afin de déterminer l'ordre dans lequel les clubs seront présentés à la ligue (de 1 à 4).

Les 2^{es} de chaque poule participeront à un tournoi pour déterminer les 5^e et 6^e représentants.

Les 3^{es} de chaque poule participeront aux délayages départementaux

Journée n°2 : 13/14 septembre 2025

Poule E Tournoi de classement (1 à 4) Rueil-Malmaison Jour, horaire et lieu à définir	
1	1 de A : Entente Fontenay-Malakoff
2	1 de B : Rueil AC
3	1 de C : Courbevoie Handball
4	1 de D : Bois-Colombes Sports Handball

D'après le règlement 3.3.4 de la FFHandball, c'est le club de Rueil AC qui recevra.

Si ce club ne peut recevoir le tournoi, il sera alors demandé aux autres clubs de l'organiser, dans l'ordre suivant :

- Entente Fontenay-Malakoff
- Courbevoie Handball
- Bois-Colombes Sports Handball

A l'issue des rencontres de la poule E, les équipes classées de 1 à 4 seront les représentantes des Hauts-de-Seine (en tenant compte du règlement fédéral 3.3.3 ci-après).

Poule F Tournoi de classement (5 à 8) Levallois-Perret Jour, horaire et lieu à définir	
1	2 de A : CSM Puteaux
2	2 de B : Étoile Sportive Colombienne Handball
3	2 de C : Levallois SC
4	2 de D : AC Boulogne-Billancourt

D'après le règlement 3.3.4 de la FFHandball, c'est le club de Levallois SC Handball qui recevra.

Si ce club ne peut recevoir le tournoi, il sera alors demandé aux autres clubs de l'organiser, dans l'ordre suivant :

- CSM Puteaux
- AC Boulogne-Billancourt
- Étoile Sportive Colombienne Handball

A l'issue des rencontres de la poule F, le 1er, le 2e et le 3e seront les 5e, 6e et 7e représentants des Hauts-de-Seine (en tenant compte du règlement fédéral 3.3.3 ci-après). L'équipe classée à la 4e place participera aux délayages départementaux.

RÈGLEMENT

Ordre des rencontres :

- Tournoi à 4 équipes (selon 3.4.2) : 1-2 / 2-3 / 3-4 / 4-1 / 1-3 / 2-4
- Tournoi à 3 équipes (selon 3.4.3) : 1/3 – Vaincu de 1/3 – 2 – Vainqueur 1/3 – 2. **En cas de match nul à l'issue du premier match, le club participant au deuxième match est déterminé par tirage au sort effectué par les arbitres immédiatement après la rencontre.**

Temps de jeu :

- tournoi à 4 équipes : 2 x 12' (pause de 3' à la mi-temps ; pause de 10' entre chaque match)
- tournoi à 3 équipes : 2 x 18' (pause de 5' à la mi-temps ; pause de 10' entre chaque match)

Si uniquement 2 équipes présentes :

- match simple : 2 x 25' (pause de 10' à la mi-temps)

En cas d'égalité à la suite du temps réglementaire, application du règlement 3.3.6 (ci-après).

Taille du ballon : 2

Attribution des points :

- victoire : 3 points
- égalité : 2 points
- défaite : 1 point

Temps d'exclusion temporaire :

- tournoi à 4 équipes : 1'
- tournoi à 3 équipes : 2'
- match simple : 2'

Temps mort :

- tournoi à 4 équipes : 1 par équipe sur l'ensemble du match
- tournoi à 3 équipes : 1 par équipe par mi-temps
- match simple : 3 par équipes sur l'ensemble du match

Nombre de joueurs :

14 joueurs sont autorisés sur le tournoi, mais seuls 12 d'entre eux peuvent prendre part au jeu sur une rencontre (il peut donc y avoir une composition d'équipe différente sur les rencontres).

Maillots :

Pensez à prendre vos deux jeux de maillots.

Licence :

Toute personne inscrite sur la feuille de match devra être licenciée (joueurs, entraîneurs et dirigeants) à la date du tournoi ou de la rencontre.

Si ce n'est pas le cas, l'équipe concernée sera déclassée.

Arbitrage :

Arbitres désignés par le Comité.

Pour des raisons de facilité de fonctionnement, les arbitres désignés seront indemnisés par le Comité et ce coût sera réparti à chacun des clubs présents.



Joueurs nés en 2008 - 2009 - 2010 - 2011 avec dérogation

14 dossiers ont été reçus au Comité.

Le comité disposera des week-ends des 07 et 14/09/2025, pour effectuer, les délayages départementaux afin de déterminer les 6 équipes qui pourront participer aux délayages régionaux.

Pour information, les délayages régionaux débiteront par une journée de brassage des équipes le week-end des 20-21/09 2025.

Règlement particulier :

Les conventions concernant des équipes jeunes, effectuant les délayages départementaux pour accéder au niveau régional ont l'obligation de déposer avant le début de ces délayages, une liste de 14 joueurs.

De cette liste, AUCUN joueur ne sera autorisé à évoluer, durant le temps de ces délayages avec une autre équipe disputant ces mêmes délayages.

De plus, aucun joueur évoluant en championnat de France U18 ne peut prétendre disputer ces délayages départementaux pour accéder au niveau régional.

Sanction : match perdu par pénalité

Les poules ont été constituées en tenant compte des résultats de la saison 2024-2025.

Journée n°1 : 06/07 septembre 2025

Poule A Jour, horaire et lieu à définir	
1	Entente Fontenay-Malakoff
2	Courbevoie Handball
3	ASV Châtenay-Malabry

Poule B Jour, horaire et lieu à définir	
1	AC Boulogne-Billancourt
2	Étoile Sportive Colombienne Handball
3	Asnières HC

Poule C Jour, horaire et lieu à définir	
1	CSM Puteaux
2	Rueil AC
3	Issy HBM

Poule D Jour, horaire et lieu à définir	
1	Bois-Colombes Sports Handball
2	Levallois SC
3	HBC Suresnes
4	Entente Chaville-Ville d'Avray

Le club cité en 1^{er} est le club organisateur.

Si ce club ne peut recevoir le tournoi, il sera alors demandé au club n° 2, ...

A l'issue de cette journée, les 1^{ers} de chaque poule seront qualifiés et participeront à un tournoi de classement afin de déterminer l'ordre dans lequel les clubs seront présentés à la ligue (de 1 à 4).

Les 2^{es} de chaque poule participeront à un tournoi pour déterminer les 5^e, 6^e représentants.

Les 3^{es} de chaque poule participeront aux délayages départementaux.

L'équipe classée à la 4^e place de la poule D participera aux délayages départementaux.

Journée n°2 : 13/14 septembre 2025

Poule E Tournoi de classement (1 à 4) Boulogne-Billancourt Jour, horaire et lieu à définir	
1	1 de A : Entente Fontenay-Malakoff
2	1 de B : AC Boulogne-Billancourt
3	1 de C : CSM Puteaux
4	1 de D : Bois-Colombes Sports Handball

D'après le règlement 3.3.4 de la FFHandball, c'est le club de l'AC Boulogne-Billancourt qui recevra.

Si ce club ne peut recevoir le tournoi, il sera alors demandé aux autres clubs de l'organiser, dans l'ordre suivant :

- CSM Puteaux
- Entente Fontenay-Malakoff
- Bois-Colombes Sports Handball

A l'issue des rencontres de la poule E, les équipes classées de 1 à 4 seront les représentantes des Hauts-de-Seine (en tenant compte du règlement fédéral 3.3.3 ci-après).

Poule F Tournoi de classement (5 à 8) Levallois-Perret Jour, horaire et lieu à définir	
1	2 de A : ASV Châtenay-Malabry
2	2 de B : Étoile Sportive Colombienne Handball
3	2 de C : Rueil AC
4	2 de D : Levallois SC

D'après le règlement 3.3.4 de la FFHandball, c'est le club de Levallois SC Handball qui recevra.

Si ce club ne peut recevoir le tournoi, il sera alors demandé aux autres clubs de l'organiser, dans l'ordre suivant :

- Rueil AC
- ASV Châtenay-Malabry
- Étoile Sportive Colombienne Handball

A l'issue des rencontres de la poule F, le 1er et le 2e seront les 5e et 6e représentants des Hauts-de-Seine (en tenant compte du règlement fédéral 3.3.3 ci-après).

Les équipes classées à la 3e et 4e places participeront aux délayages départementaux.

RÈGLEMENT

Ordre des rencontres :

- Tournoi à 4 équipes (selon 3.4.2) : 1-2 / 2-3 / 3-4 / 4-1 / 1-3 / 2-4
- Tournoi à 3 équipes (selon 3.4.3) : 1/3 – Vaincu de 1/3 – 2 – Vainqueur 1/3 – 2. **En cas de match nul à l'issue du premier match, le club participant au deuxième match est déterminé par tirage au sort effectué par les arbitres immédiatement après la rencontre.**

Temps de jeu :

- tournoi à 4 équipes : 2 x 15' (pause de 3' à la mi-temps ; pause de 10' entre chaque match)
- tournoi à 3 équipes : 2 x 20' (pause de 5' à la mi-temps ; pause de 10' entre chaque match)

Si uniquement 2 équipes présentes :

- **match simple : 2 x 30' (pause de 10' à la mi-temps)**

En cas d'égalité à la suite du temps réglementaire, application du règlement 3.3.6 (ci-après).

Taille du ballon : 3

Attribution des points :

- victoire : 3 points
- égalité : 2 points
- défaite : 1 point

Temps d'exclusion temporaire :

- tournoi à 4 équipes : 1'
- tournoi à 3 équipes : 2'
- match simple : 2'

Temps mort :

- tournoi à 4 équipes : 1 par équipe sur l'ensemble du match
- tournoi à 3 équipes : 1 par équipe par mi-temps
- match simple : 3 par équipes sur l'ensemble du match

Nombre de joueurs :

14 joueurs sont autorisés sur le tournoi, mais seuls 12 d'entre eux peuvent prendre part au jeu sur une rencontre (il peut donc y avoir une composition d'équipe différente sur les rencontres).

Maillots :

Pensez à prendre vos deux jeux de maillots.

Licence :

Toute personne inscrite sur la feuille de match devra être licenciée (joueurs, entraîneurs et dirigeants) à la date du tournoi ou de la rencontre.

Si ce n'est pas le cas, l'équipe concernée sera déclassée.

Arbitrage :

Arbitres désignés par le Comité.

Pour des raisons de facilité de fonctionnement, les arbitres désignés seront indemnisés par le Comité et ce coût sera réparti à chacun des clubs présents.

ANNEXE

RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX

3.3.3 —

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition dans une même poule et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
- 2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
- 3) par le plus grand nombre de but marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2,
- 4) par la plus grande différence de but sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
- 5) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
- 6) par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs (ives) à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

Dans un souci de lisibilité, les classements sont arrêtés tout au long de la saison selon les règles ci-dessus.

3.3.4 — Afin de départager des équipes issues de poules différentes, la COC applique la règle suivante de classement. Les étapes sont suivies selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) par la place occupée au classement général de la poule
- 2) par le nombre de points à l'issue de la compétition, calculé au quotient si nécessaire (nombre de points divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
- 3) par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
- 4) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts marqués divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
- 5) par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminine dans la catégorie d'âge concernée

3.3.6 Déroulement jets de sept mètres

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4:1 4^e paragraphe). Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs. Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.

Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire. Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs.

Les joueurs peuvent être disqualifiés pour la prochaine épreuve des jets de 7 mètres dans le cas d'un comportement antisportif significatif et répété (Livret de l'arbitrage 16:6 e). Si cela concerne un joueur qui vient d'être désigné dans le groupe des cinq tireurs, l'équipe doit désigner un autre tireur.

